

Info Agri'Vivier Mars 2019

Bulletin de liaison entre le Syndicat des Eaux du Vivier et les Agriculteurs du Bassin

Édito

Le Syndicat des Eaux du Vivier a pour vocation la production d'eau potable pour près de 75 000 habitants. Cette production, tout comme une production agricole, doit respecter des normes de qualité et ceci même sur les eaux brutes, c'est à dire avant son traitement pour potabilisation.

Ainsi, les objectifs de qualité sur l'eau brute sont pour le paramètre nitrate une concentration inférieure à 50 mg/l et pour les paramètres pesticides une concentration inférieure à 0,1 µg/l par molécule et une concentration inférieure à 0,3 µg/l pour la somme de l'ensemble des molécules.

Pour le paramètre nitrate, malgré une remontée des concentrations moyennes en 2018 par rapport aux deux années précédentes (dont l'année 2017, exceptionnellement sèche), la moyenne des valeurs observées de l'année 2018 sur les trois captages principaux reste en dessous du seuil objectif.

Pour le paramètre pesticide, les valeurs observées sur chacun des captages n'ont pas dépassé les seuils réglementaires. Toutefois, une molécule attire notre attention du fait de sa détection quasi systématique au cours de l'année 2018. Il s'agit du métolachlore-ESA, métabolite du S-métolachlore, molécule principalement utilisée pour le désherbage du maïs.

L'une des pistes pour limiter l'usage de cet herbicide se trouve dans l'utilisation de matériel de désherbage mécanique. C'est pourquoi, pour la seconde année, le Syndicat des Eaux du Vivier poursuit son action de mise à disposition de ce type de matériel aux CUMA. Pour 2019, ce sont 5 matériels de désherbage qui vont être déployés sur plusieurs CUMA du bassin. Pour ceux qui ne l'ont pas fait, vous ne risquez rien à essayer !

Plusieurs journées techniques seront organisées au printemps et à l'automne en partenariat avec la FDCUMA pour appréhender les différents réglages en fonction du type de sol et des cultures. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

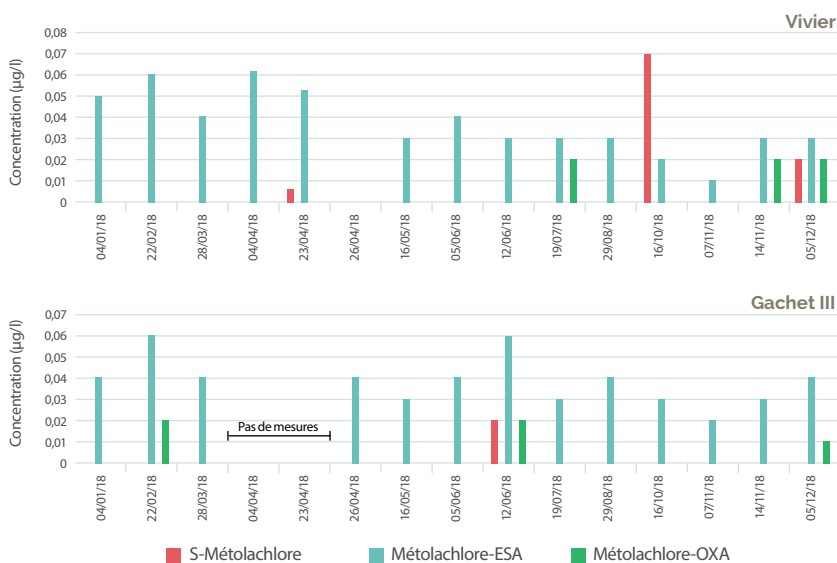


Florent SIMMONET
Vice-Président du SEV
Agriculteur à Niort

Le S-Métolachlore

Le S-métolachlore est une molécule herbicide utilisée principalement sur maïs, mais également sur betterave, tournesol, sorgho et soja pour certaines préparations. Elle appartient à la famille des Chloroacétanilides. Elle se retrouve sous différentes références commerciales telles que Dual Gold Safeneur, Aliseo Gold Safeneur, Camix, S-Metolastar, Mercantor Gold, Orcan, Cazomercanto, Deluge 960 EC, Amplitec...

Concentrations en S-métolachlore et ses métabolites sur les captages du Vivier et de Gachet III



La persistance dans les sols

Le S-métolachlore est modérément persistant dans les sols. Son temps de demi-vie (DT50), c'est à dire le temps nécessaire pour que 50 % de la masse de la substance disparaisse suite à des transformations, est très variable en fonction des conditions : photo-dégradation au sol (DT50 = 8 jours), biodégradation aérobie (DT50 = 13 à 68 jours), hydrolyse en eau souterraine (DT50 = 500 à 1000 jours). Le S-métolachlore se dégrade principalement en acide éthanesulfonique du métolachlore : **métolachlore-ESA** et en acide oxanilique du métolachlore : **métolachlore-OXA**.

Le potentiel de lessivage

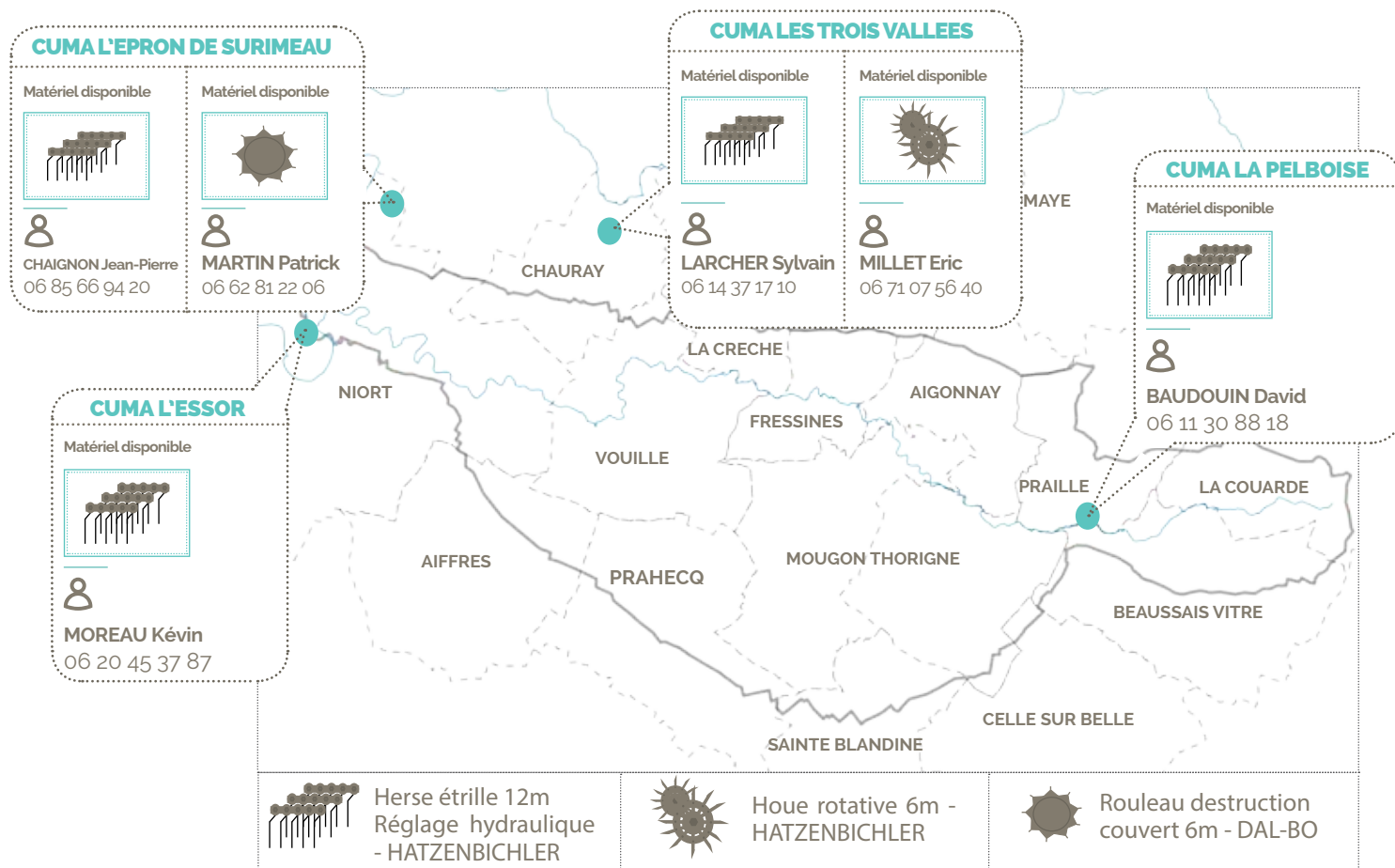
Le S-métolachlore est modérément mobile dans les sols (Koc = 110 à 369 ml/g). Etant donné qu'il est modérément persistant, il présente un potentiel de lessivage élevé. Il peut donc contaminer l'eau souterraine par lixiviation.

Les différentes analyses réalisées tout au long de l'année 2018 sur les eaux brutes des trois principaux points de captages du SEV ont révélé presque systématiquement la présence du métolachlore et/ou de ses métabolites (cf. graphiques ci-dessus).



Projet 2019 de répartition des matériels mis à disposition des CUMA

Le Syndicat des Eaux du Vivier renouvelle l'opération « Mise à disposition de matériels aux CUMA du bassin » pour la campagne 2019/2020. Concrètement, ce sont 6 matériels (4 herse étrilles, 1 houe rotative, 1 rouleau destructeur de couvert) qui sont accessibles à tous les agriculteurs du territoire. L'utilisation de ces matériels est gratuite, sauf pour le rouleau (qui relève moins du caractère expérimental) et qui sera facturé entre 5 et 8€/ha en fonction de son utilisation. Pour les utiliser, il vous suffit de contacter les référents de chacun des matériels répertoriés sur la carte ci-dessous.



Désherbage mécanique, quelques conseils pour réaliser les bonnes pratiques

Avant et au moment du semis

- Nivelier le sol avant et/ou pendant le semis.
- Préparer un sol fin en surface.
- Augmenter la densité de semis (5 à 15 % selon les cas).

Utilisation des herse étrilles et houe rotative

Toujours intervenir sur un sol ressuyé en conditions «séchantes» :

- **Premier passage**, 3 à 5 jours après le semis (en fonction de la température du sol). Il faut que les adventices soient juste germées, sans que le germe de la culture ne soit développé : régler l'outil à faible profondeur (1 à 3 cm), agressivité faible à modérée.
- **Deuxième passage**, stade 2-3 feuilles du maïs ou autres cultures selon la levée des adventices : régler l'outil à faible profondeur (1 à 3 cm), agressivité faible, vitesse 3-4 km/h.
- **Troisième passage** (si besoin), jusqu'au stade 4-5 feuilles du maïs ou autres cultures selon la levée des adventices : régler l'outil à faible profondeur (1 à 3 cm), agressivité plus élevée, vitesse 8-12 km/h.



Démonstration de herse étrille sur une parcelle de pois (avril 2018)



Stades d'interventions préconisés sur cultures pour du désherbage mécanique



— HERSE ETRILLE —

Culture	Stade optimum de la culture pour l'intervention	Réglage agressivité (faible, modérée, élevée)	Vitesse de travail	Stade de la culture déconseillée pour l'intervention	Stade de la culture maximum pour l'intervention	Réglage agressivité (faible, modérée, élevée)	Vitesse de travail
Blé	3 feuilles	Modérée	7 km/h	1 feuille	2 noeuds	Elevée	7 km/h
Lin	TROP FRAGILE						
Lupin	Avant la levée stade crosse	Modérée	6 km/h	Après 10 cm	Jusqu'à 10 cm	Elevée	5 km/h
Luzerne	PAS D'INTERET						
Maïs	Avant la levée	Modérée	6 à 7 km/h	-	Après 40 cm	Elevée	6 km/h
Orge	3 feuilles	Modérée	7 km/h	1 feuille	2 noeuds	Elevée	7 km/h
Pois	Avant la levée	Modérée	6 km/h	Après 10 cm	Jusqu'à 10 cm	Elevée	5 km/h
Tournesol	2 paires de feuilles	Modérée	5 km/h	Entre la levée et 1 paire de feuille	Au-delà de 45 cm	Elevée	5 km/h
Triticale	3 feuilles	Modérée	7 km/h	1 feuille	2 noeuds	Elevée	7 km/h



— HOUE ROTATIVE —

Culture	Stade optimum de la culture pour l'intervention	Réglage agressivité (faible, modérée, élevée)	Vitesse de travail	Stade de la culture déconseillée pour l'intervention	Stade de la culture maximum pour l'intervention	Réglage agressivité (faible, modérée, élevée)	Vitesse de travail
Blé	3 feuilles	Modérée	7 km/h	1 feuille	2 noeuds	Elevée	7 km/h
Lin	TROP FRAGILE						
Lupin	Avant la levée Attention de ne pas sortir les graines	Faible	6 km/h	Après 10 cm	Jusqu'à 10 cm	Modérée	6 km/h
Luzerne	10 cm	Modérée ou élevée	7 à 8 km/h	De la levée à 10 cm	Pas de stade	Modérée ou élevée	7 à 8 km/h
Maïs	2 paires de feuilles	Modérée	6 à 7 km/h	Au-delà de 40 cm	Jusqu'à 40 cm	Elevée	7 à 8 km/h
Orge	3 feuilles	Modérée	7 km/h	1 feuille	2 noeuds	Elevée	7 km/h
Pois	Avant la levée Attention de ne pas sortir les graines	Faible	6 km/h	Après 10 cm	Jusqu'à 10 cm	Modérée	6 km/h
Tournesol	-	Modérée	5 km/h	Au-delà de 4 à 5 paires de feuilles	Jusqu'à 4 à 5 paires de feuilles	Modérée	7 km/h
Triticale	3 feuilles	Modérée	7 km/h	1 feuille	2 noeuds	Elevée	7 km/h

Autonomie protéique des élevages - Méteil et vie du sol

Dans la continuité des rencontres organisées par le SEV et le SIEPDEP Vallée de la Courance, en partenariat avec le CIVAM et le SAPERFEL sur la thématique de l'autonomie protéique des élevages, une rencontre a été organisée le 19 décembre dernier avec une intervention de Konrad SCHREIBER. Près d'une cinquantaine d'agriculteurs, formateurs et techniciens étaient présents. Retrouvez le compte-rendu de cette journée au lien suivant ou via le QR code ci-dessous :

<http://www.eaux-du-vivier.fr/fr/dou-vient-votre-eau/ressources/espace-documentaire/index.html>



Rencontre avec Konrad SCHREIBER sur la thématique de l'autonomie protéique (décembre 2018)

Mesures agro-environnementales

Pour la campagne 2019, deux types de mesures peuvent encore être contractualisées sur le BAC du Vivier :

- les mesures « Irrigation »
- les mesures « Biodiversité »

Il s'agit de mesures localisées qui se souscrivent à la parcelle. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter les techniciens référents avant le 15 mai pour établir un diagnostic et étudier les possibilités de contractualisation.

Contact :

Mesures « Irrigation »

Julien MOUREAU • CA79 • 06 77 38 12 86

Mesures « Biodiversité »

Marion VIGOT • CNRS Chizé • 06 14 32 32 88

Agenda

30 mars • 14h30

Journée de l'eau : Animations enfants, spectacles, marché de producteurs, randonnée...

RDV : Salle des fêtes de Thorigné, à Aigondigné

Avril • Date à venir

Visite d'une plateforme Méteil

Partenaires : CIVAM - SAPERFEL

RDV : Saint Rémy

18 avril • 14h00

Démonstration désherbage mécanique betterave semences

Partenaires : FD CUMA - DELEPLANQUE

RDV : Secteur Chizé (à définir)

16 Mai • 10h00

Journée Bio : Présentation des filières, démonstrations techniques

Partenaire : FRAB

RDV : Granzay Gript

Le Syndicat des Eaux du Vivier et la Mairie d'Aigondigné organisent

30 Mars 2019
Salle des fêtes de Thorigné
AIGONDIGNE

JOURNÉE DE L'EAU
ANIMATIONS ENFANTS, SPECTACLE

14h30
Départ de la Rand'eau jusqu'au Gouffre de Jadre

17h00
Spectacle «Le Cabaret mobile eauZone» de la compagnie Théâtre Cabines

18h00
Pot de clôture

Et tout le long de l'après-midi...
exp'eau, coup de proj'eau, apér'eau
atelier de jardinage au naturel, animations enfants
marché des producteurs, lecture de contes...

Programme Re-sources
GRATUIT
Ouvert à tous

Renseignements au 05 49 78 75 28

Retrouvez tout le détail de l'agenda sur notre page Facebook :

Re-Sources en Deux-Sèvres



Contact

Cédric BILLY
Animateur Agricole
05 49 78 78 58 • 06 68 60 22 78
cedric.billy@eaux-du-vivier.fr

Partenaires financiers

